Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231214-D2023_163-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-163

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 14 décembre 2023)

Date de convocation : 1er décembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 14 décembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, DAGUERRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes CANDAU, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET et M. AUSSANT, PARIS, LOUSTAU, SASSOUBRE, GARROCQ, CACHELOU.

Pouvoirs : M. AUSSANT à Mme BERGES
M. PARIS à M. MARTIN
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
M. CAHELOU à M. SANZ
Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT
M. GARROCQ à M. BONNEMASON

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU - DECISION MODIFICATIVE N°8

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2023/44 en date du 6 avril 2023, le budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été approuvé.

Les autorisations budgétaires initiales doivent être réajustées par le transfert de crédits comme indiqué ci-dessous afin de pouvoir régler ou encaisser :

- les opérations liées aux amortissements (intégration des immobilisations réalisées en 2022) ;
- *des dépenses d'investissement ;*

Décision modificative N° 8

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-20 000,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-67 705,31 €
020 (020) : Dépenses imprévues	- 3 000,00 €	28041481 (040) : Biens mobiliers, matériel et études	6 250,00 €
21571 (21) - 272 : Matériel roulant	65 000,00 €	28051 (040) : Concessions et droits similaires	21 958,80 €
2188 (21) - 1176 : Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	281757 (040) : Matériel et outillage de voirie	440,00 €
2313 (23) - 271 : Constructions	-45 000,00 €	28182 (040) : Matériel de transport	813,83 €
		28183 (040) : Matériel de bureau et informatique	8 155,21 €
		28184 (040) : Mobilier	2 720,67 €
		28188 (040) : Autres immobilisations corporelles	27 366,80 €
	- €		- €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-67 705,31 €		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	67 705,31 €		
	- €		
Total Dépenses	- €	**Total Recettes**	- €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231214-D2023_163-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°8 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON